**DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE**

**(Procédure de mise en concurrence / Contrat d’achat unique)**

**La fourniture de services intellectuels relatifs au développement d’un cours en ligne sur la prévention de la corruption dans le contexte tunisien.**

**[Contrat no PAII-T/ ACT2020/29]**

Le Conseil de l’Europe met en œuvre actuellement le Projet anti-corruption en Tunisie (ACT) qui s’inscrit dans le cadre du programme conjoint « Projet d’appui aux instances indépendantes en Tunisie » (PAII-T), cofinancé par l’Union européenne et le Conseil de l’Europe et mis en œuvre par ce dernier. Dans ce contexte et dans le cadre de l’appui fourni à l’Instance nationale de lutte contre la corruption (INLUCC), le Conseil souhaite faire appel à un prestataire local de services intellectuels pour développer un cours en ligne sur la prévention de la corruption dans le contexte tunisien.

1. **Règlement de l’appel d’offres**

Cette procédure d’appel d’offres entre dans le cadre d’une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l’arrêté no 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l’Europe sur les procédures du Conseil de l’Europe en matière d’achats[[1]](#footnote-1), l’Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d’un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d’appel d’offres spécifique vise à conclure un **contrat d’achat unique** pour la fourniture des livrables décrits dans l’acte d’engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une entreprise unipersonnelle dûment enregistrée au nom d’une personne physique, ou équivalent, sous réserve que le signataire de l’acte d’engagement soit tenu personnellement responsable de toutes les obligations souscrites par l’entité, et détienne les droits moraux sur toutes les créations de l’entité. En cas de passation d’un contrat avec le Conseil de l’Europe, le signataire de l’acte d’engagement fournira les livrables en personne, conformément aux termes prévus dans le présent dossier de consultation, dans l’acte d’engagement et dans les futurs bons de commande (voir la section D ci-après consacrée à la procédure de passation de commandes).

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) **à l’adresse électronique figurant dans le tableau ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet :** Appel d’offre – cours en ligne sur la prévention de la corruption en Tunisie. Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées.**

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, nous vous invitons à utiliser les coordonnées du Conseil de l’Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l’adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet :** Question - Appel d’offre – cours en ligne sur la prévention de la corruption en Tunisie.

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet de la procédure d’achat ►** | La fourniture de services intellectuels relatifs au développement d’un cours en ligne sur la prévention de la corruption en Tunisie |
| **Projet ►** | Projet d’appui aux instances indépendantes en Tunisie (PAII-T) – Composante 2 Projet anti-corruption en Tunisie (ACT) |
| **Type de contrat ►** | Contrat d’achat unique |
| **Durée ►** | Jusqu’à exécution complète des obligations des parties (voir l’article 2 des conditions juridiques telles que reproduites dans l’acte d’engagement) |
| **Date limite pour la soumission des offres ►** | 03/12/2020 |
| **Adresse e-mail pour l’envoi des offres ►** | [abir.kachouri@coe.int](mailto:abir.kachouri@coe.int) |
| **Adresse e-mail pour l’envoi de questions ►** | [abir.kachouri@coe.int](mailto:abir.kachouri@coe.int) |
| **Date prévisionnelle de mise en œuvre ►** | 05/12/2020 |

1. LIVRABLES ATTENDUS

Les livrables attendus sont décrits dans la **section A de l’acte d’engagement** (voir ci-joint).

1. PRIX

Tous les soumissionnaires sont invités à remplir le **tableau des prix** figurant dans la **section A de l’acte d’engagement**.

1. ÉVALUATION

*Critères d’exclusion et absence de conflit d’intérêts*

(en signant l’acte d’engagement, vous déclarez sur l’honneur ne pas vous trouver dans l’une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat :

* qui a fait l’objet d’une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux ;
* qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d’activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d’une procédure de même nature, ou qui fait l’objet d’une procédure de même nature ;
* qui a fait l’objet d’un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
* qui n’est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
* qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d’intérêts ;
* qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas de personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l’Union Européenne (disponible sur [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu)).

*Critères d’éligibilité*

Le prestataire retenu devra :

1. Être titulaire d’un diplôme universitaires en sciences sociales ou un autre domaine connexe et pertinent ;
2. Avoir au moins 4 années d’expérience dans le développement, la mise en œuvre et/ou l’enseignement des normes et des mécanismes de prévention de la corruption ;
3. Avoir de l’expérience dans le développement des contenus pédagogiques;
4. Avoir une excellente maîtrise de la langue française et de l’arabe.

Seules les offres soumises en français seront réputées recevables.

*Critères d’adjudication*

* Critères de qualité (70 %), dont :
  + L’expérience dans les domaines couverts par le cours en ligne (voir les termes de référence dans l’acte d’engagement) ;
  + L’expérience dans le développement des contenus pédagogiques ;
  + La qualité de la structure préliminaire proposée du cours en ligne.
* Critères financiers (30 %).

Le Conseil se réserve le droit de faire passer un entretien aux soumissionnaires éligibles.

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

1. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l’arrêté 1395.

1. DOCUMENTS À FOURNIR

Les soumissionnaires sont invités à fournir :

* Un exemplaire de l’acte d’engagement[[2]](#footnote-2) rempli et signé[[3]](#footnote-3) (voir en pièce jointe) ;
* Un CV détaillé ;
* Des exemples de formation et/ou de matériel pédagogique pertinents développé antérieurement ;
* Une proposition de structure du cours en ligne sur la prévention de la corruption en Tunisie incluant les thèmes mentionnés dans l’acte d’engagement.

**Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l’offre sera exclue.   
Si l’un des documents exigés est manquant, le Conseil de l’Europe se réserve le droit de refuser l’offre.**

**Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s’avèrent être d’une qualité si mauvaise qu’ils ne peuvent pas être lus.**

**\* \* \***

1. Les activités du Conseil de l’Europe sont régies par son [Statut](https://rm.coe.int/1680306053) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l’Organisation et par l’[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l’Europe en matière d’achats](https://search.coe.int/intranet/Pages/result_details.aspx?ObjectId=090000168094853f). [↑](#footnote-ref-1)
2. Le Conseil de l’Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivants :

   un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l’autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d’établissement dont il résulte que les trois premiers critères d’exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;

   un certificat délivré par l’autorité compétente du pays d’établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait ;

   pour les personnes morales, un extrait du registre du commerce et des sociétés ou autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du participant ;

   pour les personnes physiques (y compris des propriétaires et les cadres supérieurs de personnes morales) une copie scannée d’une pièce d’identité valable avec photographie (ex. passeport). [↑](#footnote-ref-2)
3. L'acte d'engagement doit être rempli, signé et scanné dans son intégralité (c'est-à-dire en incluant toutes les pages). L'acte d'engagement numérisé peut être envoyé page par page (joint à un seul e-mail) ou sous forme de document compilé, bien qu'un document compilé soit préférable. Pour tous les documents numérisés, les fichiers .pdf sont préférés. [↑](#footnote-ref-3)